

**MODELE DE RAPPORT D'ACTIVITE  
PORTANT SUR L'ANNEE 2017**

**RAPPORT D'ACTIVITE  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS  
DE NORD LILLE**

*Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de Nord Lille est compétente pour l'ensemble des arrondissements de Lille et Dunkerque. Elle s'est réunie à 27 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

Dépôts de dossiers et redépôts

L'année 2017 a été marquée par une baisse des dépôts de 8,18% qui est plus forte que dans l'ensemble des Hauts-de-France (-6,49%) et qu'au niveau national (-6,69%).  
Le taux de redépôts estimé pour 2017 (de janvier à septembre) à 52% est en baisse de 2 points par rapport à l'année 2016 (54%).

Recevabilité et orientation

La part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (9,48%) est inférieure aux données régionale (10,52%) et nationale (11,07%).  
La part des dossiers orientés en procédure de rétablissement personnel (39,42%) est supérieure aux références régionale (38,39%) et nationale (36,90%). Ce pourcentage est en hausse de près de 2 points par rapport à 2016 (37,45%) et de 5,7 points par rapport à 2015 (33,72%).

Solutions amiables / mesures imposées ou recommandées / mesures d'effacement de dettes

Les mesures imposées et recommandées diminuent d'année en année depuis 2015, mais restent supérieures en proportion aux données régionale et au nationale.

Mesures pérennes et mesures provisoires

Le taux de solutions pérennes est en hausse de plus de 5 points en 2017 (84,76%) par rapport à 2016 (79,74%) sur la commission. Ce taux est passé très légèrement au-dessus de la référence régionale (84,71%) mais demeure en dessous de la référence nationale (85,75%), l'écart se réduit notablement.

<sup>1</sup> « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRETARIAT  
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCEDURE ET AVEC DES  
ORGANISMES TIERS**

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions<sup>2</sup></b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
Tribunal ou greffe du tribunal	5 réunions	Suivi de l'activité – Règlement de difficultés Présentation des évolutions législatives à tous les juges des rayons d'action de Lille et de Dunkerque
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	0	Envoi mensuel d'un fichier départemental des dossiers déclarés recevables par les Commissions aux correspondants CCAPEX
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	70 réunions 721 personnes formées	
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	1 réunion de coordination avec l'UNCASS Nord	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	1 réunion 19 personnes formées	
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	3 réunions 30 personnes formées	
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	réunions personnes formées	

**Relations avec les Tribunaux :**

L'objectif de cette concertation visait à faire le point annuel sur les pratiques de travail entre les deux parties. Présentation des évolutions législatives réalisées à cette occasion.

**Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :**

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

**Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :**

70 stages pratiques organisés au sein du secrétariat ont été organisés au profit de 721 travailleurs sociaux.

<sup>2</sup> (organisées ou participation)

## PRINCIPALES DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE

### Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Mise en place de recommandations de suivi budgétaire et/ou social ; difficulté pour suivre ces préconisations et connaître leur réelle mise en place (PCB point Passerelle acteur en la matière)

### Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Dépôts successifs après bénéfice d'une PRP sans LJ pour un endettement de très faible montant, lié à des charges courantes.

Vente du bien immobilier pour un endettement très faible, en l'absence de capacité de remboursement.

Complexité de la procédure et courriers difficilement compréhensibles par les débiteurs (présentation peu lisible, vocabulaire peu accessible).

### Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Motivation de la clôture pour irrecevabilité.

Difficulté de traitement liée à la dématérialisation des réponses d'un grand créancier.

Redépôt suite à une PRP pour laquelle un créancier concerné par l'effacement continue de réclamer à tort sa créance.

Appréciation de la situation irrémédiablement compromise des débiteurs par certains juges qui diffère de celle des commissions.

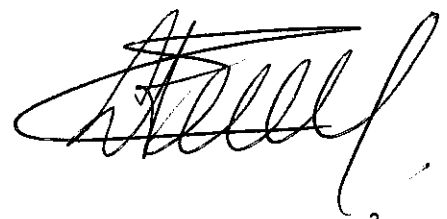
Date :

14 / 02 / 2018

Le président de la Commission



Le secrétaire de la Commission



**ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITE**  
**DONNEES D'ACTIVITE 2017**

	Année 2017	Année 2016	Variation 2017 / 2016 (en %)
<b>Dossiers déposés (en nombre)</b>	<b>6 027</b>	<b>6 564</b>	<b>-8,2%</b>
• dont dossiers déposés avec bien immobilier (résidence principale)	525	545	
• dont proportion de redépôts	52%	54%	
• dont proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité	17%	14%	
<b>Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nb)</b>	<b>6 217</b>	<b>6 443</b>	<b>-3,5%</b>
<b>Dossiers recevables (y compris dossiers jugés recevables)</b>	<b>5 831</b>	<b>5 910</b>	<b>-1,3%</b>
• dont dossiers recevables avec bien immobilier (résidence principale)	494	470	
• dont proportion de dossiers recevables avec une capacité de remboursement négative	54%	58%	
<b>Dossiers irrecevables (A)</b>	<b>470</b>	<b>643</b>	<b>-26,9%</b>
<b>Décisions d'orientation des Commissions (en nb)</b>	<b>5 962</b>	<b>6 089</b>	<b>-2,1%</b>
• vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire	2 844	2 719	
• vers une procédure de réaménagement de dettes	3 118	3 370	
<b>Mesures de rétablissement personnel (en nb) (B)</b>	<b>2 549</b>	<b>2 825</b>	<b>-9,8%</b>
• Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	2 541	2 813	
• Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	8	12	
<b>Mesures de réaménagement des dettes (en nb) (C)</b>	<b>3 001</b>	<b>3 468</b>	<b>-13,5%</b>
Plans conventionnels conclus	462	527	
• dont plans conventionnels conclus réglant l'intégralité de l'endettement	340	357	
• dont plans conventionnels conclus comportant des mesures de report (consistant en un moratoire)	39	45	
• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	200	219	
• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	92	66	
<b>Mesures imposées ou recommandées (avec MIRI)</b>	<b>2 539</b>	<b>2 941</b>	<b>-13,7%</b>
• dont recommandations hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	53	49	

• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	86	34	
• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un bien immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	70	22	
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates élaborées	1 736	2 232	
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates consistant en une suspension d'exigibilité	724	1 105	
<b>Dossiers clôturés toutes phases (en nb) (D)</b>	<b>380</b>	<b>551</b>	<b>-31,0%</b>
<b>Autres sorties (E)</b>	<b>84</b>	<b>68</b>	<b>+23,5%</b>
<b>Dossiers traités par les Commissions (en nb) (A+B+C+D+E)</b>	<b>6 484</b>	<b>7 555</b>	<b>-14,2%</b>
<b>Renvoi des dossiers par les juges aux commissions (en nb)</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>-</b>
<b>Recommandations homologuées par les juges (en nb)</b>	<b>4 544</b>	<b>3 564</b>	<b>+27,5%</b>

## STRUCTURE DE DECISIONS DE LA COMMISSION

	<b>Données commission</b>	<b>Données région</b>	<b>Données nationales</b>
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	<b>9,48%</b>	<b>10,52%</b>	<b>11,07%</b>
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	<b>39,42%</b>	<b>38,39%</b>	<b>36,90%</b>
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	<b>7,13%</b>	<b>9,45%</b>	<b>11,19%</b>
Part des mesures imposées ou recommandées (hors MIRI) (en% des dossiers traités)	<b>12,38%</b>	<b>12,03%</b>	<b>12,20%</b>
Part des mesures imposées ou recommandées immédiates (MIRI) (en % des dossiers traités)	<b>26,77%</b>	<b>24,50%</b>	<b>23,44%</b>
Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)	<b>4,81%</b>	<b>5,11%</b>	<b>5,21%</b>
Taux de solutions pérennes	<b>84,76%</b>	<b>84,71%</b>	<b>85,75%</b>

**Annexe 2 du rapport d'activité**  
**Typologie de l'endettement**

**Année 2017 données de la Région Hauts-de-France**

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyens de dettes en unité
Dettes financières	671 044,60	19 648	91 215	78,37%	34 153,33	85,76%	4,64
Dont Autres dettes financières	12 408,68	10 734	13 200	1,45%	1 156,02	46,85%	1,23
Dont Dettes financières consommation	363 875,6	17 825	73 317	42,50%	20 413,78	77,80%	4,11
Dont Dettes financières immobilières	294 760,40	2 893	4 698	34,43%	101 887,40	12,63%	1,62
Dettes de charges courantes	96 629,00	18 568	76 239	11,29%	5 204,06	81,04%	4,11
Autres dettes	88 526,49	12 657	28 936	10,34%	6 994,27	55,24%	2,29
Endettement global	856200,10	22 911	196 390	100,00%	37 370,70	100,00%	8,57

**Année 2017 données de la commission Nord Lille**

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Moyenne des dettes en €	Dossiers concernés	Nombre moyens de dettes en unité
Dettes financières	146 056,40	5 065	23 813	73,70%	28 836,40	86,91%	4,70
Dont Autres dettes financières	3 582,78	2 779	3 477	1,81%	1 289,23	47,68%	1,25
Dont Dettes financières consommation	90 669,61	4 633	19 504	45,75%	19 570,39	79,50%	4,21
Dont Dettes financières immobilières	51 803,98	549	832	26,14%	94 360,62	9,42%	1,52
Dettes de charges courantes	26 502,88	4 759	19 222	13,37%	5 569,00	81,66%	4,04
Autres dettes	25 612,24	3 203	7 116	12,92%	7 996,33	54,96%	2,22
Endettement global	198 171,50	5 828	50 151	100,00%	34 003,35	100,00%	8,61

